LES DROITS DE LA COMMUNAUTÉ QUÉBÉCOISE D'EXPRESSION ANGLAISE ET LA DÉFINITION DE CE QUE VEUT DIRE ÊTRE CANADIEN

Miriam Taylor est la directrice des publications et des partenariats de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut canadien pour les identités et des migrations.

Ce numéro spécial de *Diversité canadienne*, publié en partenariat avec le Quebec Community Groups Network (QCGN) et intitulé, *Paysages en évolution : Le Québec d'expression anglaise et la Loi sur les langues officielles*, examine la communauté minoritaire de langue anglaise au Québec et sa relation avec la cette loi.

Si vous êtes un membre de la communauté d'expression anglaise du Québec et que vous vous sentez assiégé ou déconcerté par les controverses linguistiques actuelles ; si vous êtes curieux de connaître l'histoire de votre communauté de langue minoritaire ; ou si vous voulez simplement en savoir plus sur les droits et les politiques linguistiques, ce numéro est à lire sans faute. Si vous n'êtes pas Anglo-Québécois, mais que vous vous intéressez à la façon dont la défense des communautés linguistiques minoritaires a contribué à définir le Canada, vous trouverez dans ce numéro des éléments de réflexion et d'éducation.

La première section, intitulée *Paysages en évolution*, nous donne un aperçu de l'histoire complexe qui fournit un contexte et une orientation à notre réalité actuelle. Vous y retrouvez plein d'anecdotes historiques intéressantes, et David Johnston cartographie la vision changeante des commissaires aux langues officielles qui se sont succédés, retraçant la transformation – du moins dans la perception – de la communauté d'expression anglaise au Québec, de représentants privilégiés d'une majorité plus vaste à une minorité fragile ayant besoin de protection.

À travers son récit convaincant de la vision du Canada de F. R. Scott, l'ancien commissaire Graham Fraser raconte à la fois les succès et les échecs de ce personnage plus grand que nature, mais en fin de compte, c'est l'héritage de Scott qui nous est transmis et sa clarté de pensée en définissant les droits linguistiques comme des droits humains, un principe qui perdure et qui continue de nous guider aujourd'hui.

Tout en adoptant une approche historique, le deuxième duo d'articles examine la façon dont les communautés linguistiques minoritaires ont contribué à *Notre vision du Canada*. Citant la dualité linguistique comme une valeur canadienne fondamentale, la directrice générale du QCGN, Sylvia Martin-Laforge, souligne les défis particuliers auxquels font face les Québécois d'expression anglaise par rapport à leurs homologues francophones dans le reste du Canada, évoquant la nécessité d'un traitement équitable plutôt qu'identique pour permettre à chacune des minorités linguistiques de s'exprimer d'une manière véritablement égale.

Le traitement historique de Camille Harper décrit quelques batailles acharnées dans le domaine linguistique et, comme Sylvia Martin-Laforge, elle souligne la réussite de la LLO dans la défense de la valeur égale des deux groupes de langue officielle, qu'ils vivent en tant que groupes majoritaires ou minoritaires dans leurs communautés respectives.

Les articles de la troisième section, *La* Loi sur les langues officielles *comme outil pour les Anglo-Québécois*, font

également allusion à la façon dont la protection des droits linguistiques des minorités a défini le Canada, et recommandent que la LLO soit comprise par la minorité anglophone du Québec comme une ressource précieuse qui doit être pleinement adoptée et utilisée. Prenant à cœur sa responsabilité de député d'expression anglaise, Anthony Housefather a adopté le rôle de porte-parole et de défenseur des intérêts de la communauté à Ottawa. Remarquant la diversité des besoins au sein de la communauté de langue anglaise au Québec, il encourage tous les Québécois d'expression anglaise à se renseigner sur la loi afin de l'utiliser au mieux comme protection juridique de leur vitalité et de leur développement.

Se rappelant sa jeunesse dans le Québec des années 1990, dans l'ombre d'une politique linguistique acrimonieuse, l'avocate Marion Sandilands estime que de nombreux Anglo-Québécois peuvent être conditionnés à voir la langue comme un espace où règne la concurrence. Comme Anthony Housefather, elle les encourage à s'informer sur les droits et les avantages conférés par la loi et à se familiariser avec la vision qu'elle défend – une vision dans laquelle la vitalité des deux communautés linguistiques minoritaires est considérée comme un élément positif pour toutes les parties concernées.

Dans la quatrième et dernière section, Jack Jedwab, président et directeur général de l'Association d'études canadiennes, nous fait prendre conscience dans ses deux études de *l'impératif de définir et d'éduquer*. La tâche consistant à définir qui sont les membres de la communauté d'expression anglaise au Québec est aussi complexe qu'essentielle, en particulier dans le contexte du nombre croissant de personnes d'héritage linguistique mixte dont il faut mieux reconnaître dans nos politiques linguistiques, dans notre planification et dans la vie politique en général.

Dans son deuxième article, Jedwab étudie la connaissance auto évaluée de la *Loi sur les langues officielles* et des droits qui y sont accordés. Il regrette que les programmes d'histoire traitent de façon inadéquate de cette loi essentielle. Il conclut en soulignant la nécessité de veiller à ce que les Québécois – et en fait tous les Canadiens – acquièrent une meilleure compréhension des communautés de langue officielle en situation minoritaire et du rôle essentiel qu'elles ont joué dans l'histoire de notre pays.

Ce numéro spécial sur les droits linguistiques touche à l'histoire, au droit, à la philosophie et à la société, mais il s'agit en fin de compte de notre vision du Canada et de la façon dont la dualité linguistique a façonné cette vision. Nous pouvons peut-être revenir à l'avant-propos de Geoffrey Chambers pour résumer les choses : « La loi sur les langues officielles a toujours été d'un service inestimable [...] dans l'évolution de ce projet de civilisation humaine fort inspirant, exemplaire et mené avec succès qu'on appelle Canada[...] Et elle sera toujours nécessaire. »